

**EN UN CLIN D'ŒIL**



COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

**2020 - 2021**



## « Clin d'œil de bienvenue »

Chers Elèves,  
Chers Parents,

« En un clin d'œil » est le document d'information de notre Communauté scolaire.

C'est...

*Un clin d'œil* à l'école comme lieu d'apprentissage et de transmission.

*Un clin d'œil* à l'école comme cadre de vie.

*Un clin d'œil* à l'école qui défend et respecte des valeurs.

*Un clin d'œil* aux élèves, acteurs principaux de notre Communauté.

*Un clin d'œil* aux parents comme partenaires dans le respect des devoirs incombant à la bonne marche de notre institution.

*Un clin d'œil* au développement harmonieux des relations dans un climat serein et propice à l'épanouissement.

*Un clin d'œil* à l'année scolaire à venir. Qu'elle soit pour chacun l'occasion d'avancer vers le meilleur. Le meilleur de son travail intellectuel, le meilleur de ses échanges relationnels.

« En un clin d'œil », bonne année scolaire à tous !

Le corps enseignant


**Ecole primaire  
et école enfantine**

 Communauté scolaire du Plateau de Diesse  
 Case postale 91  
 2516 Lamboing

**Adresse électronique** direction@ecoleplateau.ch

<b>Direction</b>	Hofer André	Bureau : Battoir Diesse	032 315 18 27
		Route de Lamboing 30	
		Ouverture : mardi et jeudi	15h30 - 17h00

**Corps enseignant**

Aeberli Céline	4B / maitresse de classe
Bichsel Samuel	cours option musique instrumentale
Boner Laetitia	3A / maitresse de classe
Bonjour Brigitte	6A / maitresse de classe
Burkhard Corinne	1-2 soleil / maitresse de classe
Droz Aline	ACT
Englert Manon	3B
Erb Marie-Pierre	7H / maitresse de classe / vice-directrice
Feigenwinter Myriam	1-2 lune / maitresse de classe
Gagnebin Bertrand	8B / maitre de classe
Graf Sandy	8A / maitresse de classe
Grossenbacher Aude	1-2 étoile / maitresse de classe
Hofer André	7H / directeur
Knuchel Anne	4A
Klopfenstein Géraldine	classe de soutien / maitresse de classe
Morina Medina	6B / maitresse de classe
Moser Joane	3A / maitresse de classe
Moser Richard	éducateur spécialisé
Müller Sonia	4A / maitresse de classe
Musumeci Biagio	cours option musique instrumentale
Niederhauser Philippe	5H / maitre de classe
Rodari Dania	3B / maitresse de classe
Rohrer-Saja Stéphanie	enseignante spécialisée
Rollier Dunja	enseignante spécialisée
Samoila Lina	1-2 lune
Spychiger Juliette	4B / maitresse de classe
Villard Céline	1-2 comètes / maitresse de classe
Waldmann Patricia	7H – 8A – 8B

**Collèges**

<b>Nods</b>	032 751 41 27
<b>Lamboing</b>	032 315 19 30
Ecole enfantine	032 315 22 44
<b>Prêles</b>	032 315 17 77

**Diesse**

Battoir classes	032 315 71 36
Diesse village	032 315 71 37

Présidente

Bayard Mary-Claude Ch. de l'Eglise 2 2518 Nods 032 751 69 55  
076 525 93 11

**Adresse électronique** commissionscolaire@ecoleplateau.ch

Secrétaire

Racine Nicole Les Moulins 3 2516 Lamboing 032 315 20 51  
032 751 14 60

Caissier

Rollier Raymond 2520 La Neuveville 079 629 24 11

**RéférentEs de classe**

1-2 étoile Lamboing	<i>Mme L. Charpié</i>	079 378 25 06
1-2 lune Diesse (Battoir)	<i>Mme N. Ciaccia Huguenin</i>	078 745 57 42
1-2 soleil Diesse (Battoir)	<i>M. D. Surdez</i>	079 240 22 26
1-2 comète Diesse village	<i>Mme N. Perrinjaquet</i>	079 198 37 44
3A Diesse village	<i>Mme N. Ciaccia Huguenin</i>	078 745 57 42
3B Diesse village	<i>Mme A. Pasquiou-Caccioppoli</i>	076 361 91 89
4A Diesse (Battoir)	<i>Mme A. Pasquiou-Caccioppoli</i>	076 361 91 89
4B Lamboing	<i>Mme A. Lecomte</i>	078 865 80 60
5H Lamboing	<i>Mme L. Charpié</i>	079 378 25 06
6A Diesse (Battoir)	<i>Mme N. Perrinjaquet</i>	079 198 37 44
6B Prêles	<i>Mme M.-C. Bayard</i>	076 525 93 11
7H Nods	<i>M. D. Surdez</i>	079 240 22 26
8A Nods	<i>Mme C. Botteron</i>	079 224 60 67
8B Nods	<i>Mme M.-C. Bayard</i>	076 525 93 11
Classe de soutien Lamboing & SPA	<i>Mme A. Pasquiou-Caccioppoli</i>	076 361 91 89

Garraux Richard Les Lovières 13 2720 Tramelan 031 636 16 56

## CONTACTS

Ecole à journée continue « ARC-EN-CIEL »

<b>Direction</b>	Route de Diesse 9	2516 Lamboing	032 315 12 31
Némitz Florine		Portable	079 928 40 78
		Privé	078 882 94 92

**Adresse électronique**      direction@ejcplateau.ch  
secretariat@ejcplateau.ch

Représentante de la commission    Bayard Mary-Claude      076 525 93 11

## SERVICES SPECIALISES / MESURES DE SOUTIEN

### Services spécialisés

Les services spécialisés pour enfants et adolescents sont à disposition des parents, des enfants et des adolescents ainsi que des personnes et des institutions responsables de l'éducation. Ils les aident à résoudre les questions et les problèmes liés au développement, à l'éducation et à la scolarisation.

#### **Qui peut s'adresser à un service spécialisé ?**

Les parents, les enfants et les adolescents, les enseignants des écoles primaires et secondaires (jardins d'enfants compris), les institutions et les autorités, de même que toute personne ayant des questions relatives à l'enfance et à l'adolescence.

#### **Pourquoi consulter ?**

Diverses questions peuvent être abordées : l'éducation, la scolarisation des enfants et des adolescents, les conflits dans la famille ou à l'école, les problèmes de comportement et de développement.

### Logopédie / orthophonie

<b>Service de logopédie</b>	Ville de Bienne		032 322 42 55
<b>Collège de Lamboing</b>	Classe		032 315 19 30

<b>Service de psychomotricité</b>	Rue de l'Union 11	2502 Bienne	032 326 76 99
-----------------------------------	-------------------	-------------	---------------

### **Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE)**

Rue du Contrôle 20	2502 Bienne	031 635 95 95
--------------------	-------------	---------------

<b>Service de pédopsychiatrie (UPD / SPP)</b>	Chemin du clos 24	2502 Bienne	032 328 66 99
---	-------------------	-------------	---------------

### **Centre de développement et neuroréhabilitation pédiatrique (CDN)**

Chemin du Clos 22	2502 Bienne	032 321 42 00
-------------------	-------------	---------------

L'annonce au CDN doit être faite par lettre du pédiatre ou du médecin de famille.



### « Notre enfant a un problème dans une leçon »

Dans ce cas, la procédure ci-dessous vous aide à trouver une solution :

- 1 Les parents de l'enfant concerné prennent rapidement contact avec l'enseignant de la branche concernée.
- 2 Si le problème n'est pas réglé, les parents de l'enfant concerné prennent contact avec l'enseignant maître de classe.
- 3 Au besoin, la direction intervient et réunit les parents de l'enfant et l'enseignant.
- 4 Si le problème ne trouve pas de solution, les parents prennent contact avec le référent de la classe, membre de la commission scolaire.  
Celui-ci rend visite et/ou s'entretient avec l'enseignant concerné. Au besoin, il organise une rencontre entre les parties.
- 5 Le problème persiste : les parents adressent une lettre à la commission scolaire qui examine le cas. La commission prend une décision après avoir entendu les parents et l'enseignant.

Cette procédure est également applicable en cas de problème entre les parents d'un enfant et un enseignant.

### « Notre enfant a un problème avec un camarade »

Dans ce cas, la procédure ci-dessous vous aide à trouver une solution :

- 1 Les parents prennent rapidement contact avec les parents des enfants concernés.
- 2 Les adultes rappellent à leur enfant les règles usuelles de comportement sur le chemin de l'école, à l'arrêt de bus et dans le bus  
(voir « règles de vie » pages 10 et 11).
- 3 Si le problème persiste, les parents des enfants concernés se rencontrent.
- 4 S'il y a lieu, les parents font appel au service de médiation scolaire.
- 5 Au besoin, la médiatrice réunit les parties concernées.

### **Médiation scolaire**

Céline Aeberli

mediation@ecoleplateau.ch

Le but de la médiation est de maintenir un climat harmonieux au sein de l'école et d'améliorer, si nécessaire, les relations entre les différents partenaires.

La médiation n'est pas là uniquement pour régler les conflits entre deux enfants ou entre un groupe.

La médiation est avant tout au service d'un enfant ou d'un parent qui a besoin d'écoute, de conseils pour trouver des solutions. Elle aide à savoir comment résoudre un conflit.

La médiation est une action de prévention, une ressource et un moment de confidentialité.

En tout temps, chaque enfant peut faire appel au service de médiation de l'école.

Les parents sont responsables des dégâts volontaires ou involontaires occasionnés par leur enfant au matériel scolaire ou à celui d'un camarade. Les dégâts sont pris en charge par l'assurance RC privée des parents. En aucun cas, l'école ne rembourse les frais de franchise.

Domaine de la santé sexuelle (Santé bernoise)      032 329 33 73  
edusexuelle@beges.ch

Des animations en santé sexuelle sont proposées aux élèves de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>.  
Des soirées d'information sont organisées pour les parents.  
Les animations en santé sexuelle font partie du plan d'étude PER.  
C'est donc aux parents d'adresser une demande de dispense au maître de classe.

Dentiste scolaire Dr Ehle, La Neuveville      032 751 21 86

Un examen dentaire est obligatoire pour tous les élèves chaque année. Il se fait soit chez le dentiste privé, soit chez le dentiste scolaire. Avant une visite chez un dentiste privé, demandez la carte bleue à l'enseignant afin que le dentiste puisse y apposer son timbre.  
Un brossage des dents au fluor a lieu régulièrement en classe.

Comment faire et quelles conditions remplir pour obtenir le subventionnement de frais dentaires ?

Moteur de recherche : « nods ou plateau de diesse » suivi de « règlement frais dentaires ». Vous trouvez ainsi le règlement sur le site de votre commune.

Médecin scolaire Dr Marzari, Prêles      032 315 22 11

Deux visites médicales obligatoires ont lieu au cours de la scolarité en 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>. Ces visites peuvent également être effectuées chez le médecin de famille.

Assurance accident

En cas d'accident à l'école, c'est l'assurance accident privée des parents qui prend les frais en charge ; donc les parents déclarent l'accident à leur assurance privée.  
En aucun cas, l'école ne rembourse les frais de franchise.

## Poux et lentes

L'école procède à deux contrôles annuels par une infirmière du SMAD : l'un en août et l'autre en janvier.

Les poux sont désagréables, mais tout à fait inoffensifs.

1) Vous trouvez des lentes : ne faites pas de traitement, restez vigilants, contrôlez avec un peigne à poux les cheveux mouillés, des poux peuvent apparaître. L'enfant vient à l'école normalement.

2) Vous trouvez des poux vivants sur votre enfant : gardez-le à la maison et entreprenez immédiatement le traitement.

Achetez un produit adéquat en pharmacie (de préférence à base de malathion, perméthrine), par exemple Hedrin, K.Laus, Paranix ... et un peigne à poux.

Contrôlez le même jour tous les membres de la famille.

En présence de poux, l'enfant revient à l'école une fois le traitement commencé.

3) Il est conseillé d'attacher les cheveux.

**Dans tous les cas, avertissez immédiatement l'enseignant.**

[www.gef.be.ch](http://www.gef.be.ch) puis moteur de recherche « poux de tête à l'école »

Concentrez-vous sur la tête de votre enfant.

Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches.

Mesures inutiles, non nécessaires : désinfection des locaux, utilisation de « spray environnement » anti-poux, traitement préventif des humains, traitement des animaux de compagnie.

Tiques :

Des renseignements peuvent être pris sur le site Internet suivant : [www.unine.ch/tiques](http://www.unine.ch/tiques)

PROMOTION DE LA LECTURE 

Les 2 communes du Plateau de Diesse offrent l'abonnement au BIBLIOBUS à tous les enfants scolarisés à la Communauté scolaire (de 1<sup>re</sup> à 8<sup>e</sup>).

Il suffit de s'inscrire au BIBLIOBUS.



## Tous les enfants doivent savoir nager

Voilà l'objectif que s'est fixé la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne.

Chers parents,

A compter de l'année scolaire 2013-2014, tous les élèves du canton de Berne doivent effectuer le contrôle de sécurité aquatique CSA avant la fin de la 6<sup>e</sup> année. L'élève qui réussit le test reçoit une attestation officielle.

Pendant des années, l'école a organisé des cours de natation à la piscine de Chatillon puis à celle du Twannberg. Malheureusement, celles-ci sont définitivement fermées.

Malgré de multiples recherches, aucune solution n'a été trouvée : l'école se voit obligée de renoncer aux leçons de natation.

L'école organisera uniquement la passation du test CSA en fin de 5<sup>e</sup> année, avec possibilité de refaire un essai en 6<sup>e</sup>, si nécessaire.

Afin que votre enfant soit à l'aise dans l'eau, et réussisse le test CSA, l'école a besoin de votre concours :

- allez à la piscine
- habituez votre enfant à l'eau
- entraînez votre enfant à la réussite du test.

Le test CSA consiste en 3 exercices réalisés à la suite, sans pause :

① Effectuer une roulade/culbute dans une eau profonde : debout au bord du bassin, l'enfant s'accroupit pour attraper ses chevilles, puis exécute une roulade avant dans l'eau, avec immersion complète du corps.

② Se maintenir sur place à la surface de l'eau pendant une minute : « le nénuphar » ; si nécessaire, bouger les bras et les mains pour rester à la surface. Bien entendu, il est également possible de demeurer dans l'eau à la verticale, ce qui est beaucoup plus fatigant.

③ Nager 50 m : au signal du moniteur, nager sur une distance de 50 m. La technique utilisée est libre. L'enfant ne doit pas abandonner ni se tenir au bord lors du virage en bout de bassin.



En résumé,



### Explications

- ① La position du corps peut être modifiée en cas de chute soudaine dans l'eau. Aussi l'enfant doit-il d'abord effectuer une roulade/culbute dans une eau profonde.
- ② Avant de commencer à nager, il doit se calmer et s'orienter. Sinon, il risque, sous l'effet de la panique, d'opter pour un parcours incorrect ou plus difficile. C'est pourquoi l'enfant doit être capable de se maintenir sur place, à la surface de l'eau, pendant une minute.
- ③ Une étude canadienne a révélé que les deux tiers des noyades se produisent à 15 m au maximum d'une rive/d'un bord de bassin. Si l'enfant peut nager 50 m, il est donc en mesure de se mettre à l'abri.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, chers parents, nos meilleures salutations.

Au nom de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Mary-Claude Bayard  
Présidente de la commission scolaire

André Hofer  
directeur



Cher élève, chère élève,

Tu es dans une classe de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, tu y es vraiment chez toi, mais tu n'y vis pas seul.e.

En effet, nous formons une équipe d'environ 250 personnes. Tous ces gens-là ont des droits et des devoirs, tout comme toi.

Les règles de vie énoncées ci-après doivent nous permettre de vivre en bonne harmonie dans notre école.

**1. J'ai droit au respect ; donc je dois respecter aussi les autres.**

Je surveille mon langage et mes manières lorsque j'adresse la parole à une autre personne.

J'évite partout la violence verbale et physique.

**2. J'ai droit à l'autonomie, à la responsabilité ; donc je dois me prendre en main à l'école.**

Je marche normalement, sans courir, sans bousculer, lorsque je circule dans les lieux scolaires.

Je parle normalement, sans crier, lorsque je circule dans mon école.

Je respecte les limites de la cour de récréation.



### **3. J'ai droit à un environnement riche et stimulant.**

Je respecte le matériel dont je me sers.

Je respecte le matériel qui appartient aux autres.

### **4. J'ai droit à des transports sécurisés et agréables.**

1. J'arrive au plus tôt 5 minutes avant le départ du bus et j'attends calmement ce dernier aux endroits définis sans dépasser la ligne peinte sur le sol.
2. J'attends l'arrêt complet du bus avant de m'en approcher, sans courir, sans bousculade.
3. Je laisse d'abord descendre les passagers.
4. Je monte par la porte avant pour les petits et la porte arrière pour les grands.
5. Je salue le chauffeur.
6. Je m'assieds rapidement.
7. Je reste assis.e calmement durant tout le trajet et je ne me mets pas debout ou à genoux sur les sièges.
8. La règle pour tous les appareils électroniques : zéro bruit.  
Rien ne roule : les balles sont dans un sac, les trottinettes pliées.
9. Je patiente jusqu'à ce que le bus soit totalement arrêté. Je me lève et je descends.
10. J'attends le départ du bus pour avoir une bonne visibilité et je traverse sur le passage piéton le plus proche.



Sans le souhaiter, une situation d'urgence peut pourtant se produire dans l'un ou l'autre des lieux scolaires.

Au cas où, il a été mis sur pied des plans d'intervention de sauvetage.

Afin de ne pas perturber le travail des secouristes professionnels, il est impératif que les parents respectent la consigne suivante :

**NE PAS SE RENDRE A L'ECOLE DE VOTRE ENFANT, MAIS BIEN AU LIEU DE RASSEMBLEMENT INDIQUE.**

**UNE DECHARGE SIGNEE SERA EXIGEE PAR L'ENSEIGNANT LORS DES RETROUVAILLES.**

Lieu scolaire

Prêles / école

Prêles / halle de gymnastique

Lamboing / école infantine

Lamboing / école primaire

Lamboing / école à journée continue

Diesse / Battoir

Diesse / village

Nods / école

Lieu de rassemblement

Halle de gymnastique

Ecole

école à journée continue

(ancien bureau communal)

Salle communale (Cheval-Blanc)

Salle communale (Cheval-Blanc)

Maison de paroisse

Maison de paroisse

Battoir



Les élèves se rendent à pied à l'école de leur village.  
Si leur classe est dans un autre village, ils prennent le bus devant l'école.  
Au retour de l'école, les parents accueillent leur enfant à l'arrêt de bus de leur village.

L'abonnement Libero est fourni par la Communauté scolaire, il donne libre accès aux zones 314 et 315.

En cas de perte, l'abonnement Libero est remplacé par les parents. Ils s'adressent à un point de vente Libero ou téléphonent au 0848 100 222.

Ils s'acquittent d'un montant de CHF 30.-.

Quand un élève quitte la Communauté scolaire, les parents rendent l'abonnement Libero de leur enfant au maître de classe.

**Les élèves empruntent les bus de la ligne 132 de CarPostal Suisse S.A.  
C'est un transport public. Il n'y a pas spécifiquement de « bus scolaire ».**

### HORAIRE DES BUS (année scolaire 2020 - 2021)

Les élèves de la Communauté scolaire utilisent les courses ci-dessous pour se rendre à l'école ou en rentrer.

<b>Nods</b>	<b>07.29</b>		<b>11.29</b>	<b>13.15</b>	<b>15.15</b>	<b>16.29</b>	<b>16.59</b>
<b>Diesse</b>	<b>07.34</b>		<b>11.34</b>	<b>13.20</b>	<b>15.20</b>	<b>16.34</b>	<b>17.04</b>
<b>Battoir</b>	<b>07.35</b>		<b>11.35</b>	<b>13.21</b>	<b>15.21</b>	<b>16.35</b>	<b>17.05</b>
<b>Lamboing</b>	<b>07.37</b>		<b>11.37</b>	<b>13.23</b>	<b>15.23</b>	<b>16.37</b>	<b>17.07</b>
<b>Prêles école</b>	<b>07.41</b>		<b>11.41</b>	<b>13.27</b>	<b>15.27</b>	<b>16.41</b>	<b>17.11</b>
<i>Prêles gare</i>	<i>7.42</i>		<i>11.42</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>16.43</i>	<i>17.13</i>
<i>Prêles lavage</i>	<i>NON</i>		<i>11.44</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>16.45</i>	<i>17.15</i>
<i>Louvain</i>	<i>NON</i>		<i>11.45</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>16.46</i>	<i>17.16</i>
<i>Louvain</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>16.09</i>	<i>17.09</i>
<i>Prêles lavage</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>	<i>16.10</i>	<i>17.10</i>
<i>Prêles gare</i>	<i>7.33</i>	<i>07.48</i>	<i>NON</i>	<i>13.13</i>	<i>15.13</i>	<i>16.13</i>	<i>17.13</i>
<b>Prêles école</b>	<b>07.35</b>	<b>07.50</b>	<b>11.31</b>	<b>13.15</b>	<b>15.15</b>	<b>16.15</b>	<b>17.15</b>
<b>Lamboing</b>	<b>07.39</b>	<b>07.54</b>	<b>11.35</b>	<b>13.19</b>	<b>15.19</b>	<b>16.19</b>	<b>17.19</b>
<b>Battoir</b>	<b>07.41</b>	<b>07.56</b>	<b>11.37</b>	<b>13.21</b>	<b>15.21</b>	<b>16.21</b>	<b>17.21</b>
<b>Diesse</b>	<b>07.42</b>	<b>07.57</b>	<b>11.38</b>	<b>13.22</b>	<b>15.22</b>	<b>16.22</b>	<b>17.22</b>
<b>Nods</b>	<b>07.48</b>	<b>08.03</b>	<b>11.44</b>	<b>13.28</b>	<b>15.28</b>	<b>16.28</b>	<b>17.28</b>

*L'horaire CarPostal fait foi. Horaire valable pendant les périodes scolaires.*

#### Remarques :

- Les élèves qui vont à Nods (7H, 8A et 8B) et à Diesse village (3A et 3B) prennent le premier bus à 7.35 (dp école Prêles)
- Les élèves qui vont à Lamboing et au Battoir de Diesse prennent le deuxième bus à 7.50 (dp école Prêles)

## calendrier 2020 / 2021

		AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE			JANVIER
1	Sa		1	Ma		1	Je		1	Di		1	Ma		1	Ve	
2	Di		2	Me	<b>3</b>	2	Ve		2	Lu		2	Me	<b>14</b>	2	Sa	
3	Lu		3	Je		3	Sa		3	Ma		3	Je		3	Di	
4	Ma		4	Ve		4	Di		4	Me	<b>10</b>	4	Ve		4	Lu	
5	Me		5	Sa		5	Lu		5	Je		5	Sa		5	Ma	
6	Je		6	Di		6	Ma		6	Ve		6	Di		6	Me	
7	Ve		7	Lu		7	Me		7	Sa		7	Lu		7	Je	
8	Sa		8	Ma		8	Je		8	Di		8	Ma		8	Ve	
9	Di		9	Me	<b>4</b>	9	Ve		9	Lu		9	Me	<b>15</b>	9	Sa	
10	Lu		10	Je		10	Sa		10	Ma		10	Je		10	Di	
11	Ma		11	Ve		11	Di		11	Me	<b>11</b>	11	Ve		11	Lu	
12	Me		12	Sa		12	Lu		12	Je		12	Sa		12	Ma	
13	Je		13	Di		13	Ma		13	Ve		13	Di		13	Me	<b>18</b>
14	Ve		14	Lu		14	Me		14	Sa		14	Lu		14	Je	
15	Sa		15	Ma		15	Je		15	Di		15	Ma		15	Ve	
16	Di		16	Me	<b>5</b>	16	Ve		16	Lu		16	Me	<b>16</b>	16	Sa	
17	Lu		17	Je		17	Sa		17	Ma		17	Je		17	Di	
18	Ma		18	Ve		18	Di		18	Me	<b>12</b>	18	Ve		18	Lu	
19	Me	<b>1</b>	19	Sa		19	Lu		19	Je		19	Sa		19	Ma	
20	Je		20	Di	<b>Jeûne</b>	20	Ma		20	Ve		20	Di		20	Me	<b>19</b>
21	Ve		21	Lu		21	Me	<b>8</b>	21	Sa		21	Lu		21	Je	
22	Sa		22	Ma		22	Je		22	Di		22	Ma		22	Ve	
23	Di		23	Me	<b>6</b>	23	Ve		23	Lu		23	Me	<b>17</b>	23	Sa	
24	Lu		24	Je		24	Sa		24	Ma		24	Je	<b>1/2</b>	24	Di	
25	Ma		25	Ve		25	Di		25	Me	<b>13</b>	25	Ve		25	Lu	
26	Me	<b>formation</b>	26	Sa		26	Lu	<b>Foire de Diesse</b>	26	Je		26	Sa		26	Ma	
27	Je	<b>2</b>	27	Di		27	Ma		27	Ve		27	Di		27	Me	<b>formation</b>
28	Ve		28	Lu		28	Me		28	Sa		28	Lu		28	Je	<b>20</b>
29	Sa		29	Ma		29	Je	<b>9</b>	29	Di		29	Ma		29	Ve	
30	Di		30	Me	<b>7</b>	30	Ve		30	Lu		30	Me		30	Sa	
31	Lu					31	Sa					31	Je		31	Di	

		FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET
1	Lu		1	Lu		1	Je		1	Sa	Fête du travail	1	Ma		1	Je	
2	Ma		2	Ma		2	Ve	Vendredi Saint	2	Di		2	Me	35	2	Ve	1/2
3	Me	21	3	Me	24	3	Sa		3	Lu		3	Je		3	Sa	
4	Je		4	Je		4	Di	Pâques	4	Ma		4	Ve		4	Di	
5	Ve		5	Ve		5	Lu	Lundi Pâques	5	Me	31	5	Sa		5	Lu	
6	Sa		6	Sa		6	Ma		6	Je		6	Di		6	Ma	
7	Di		7	Di		7	Me		7	Ve		7	Lu		7	Me	
8	Lu		8	Lu		8	Je		8	Sa		8	Ma		8	Je	
9	Ma		9	Ma		9	Ve		9	Di		9	Me	36	9	Ve	
10	Me	22	10	Me	25	10	Sa		10	Lu		10	Je		10	Sa	
11	Je		11	Je		11	Di		11	Ma	32	11	Ve		11	Di	
12	Ve		12	Ve		12	Lu		12	Me		12	Sa		12	Lu	
13	Sa		13	Sa		13	Ma		13	Je	Ascension	13	Di		13	Ma	
14	Di		14	Di		14	Me		14	Ve		14	Lu		14	Me	
15	Lu		15	Lu		15	Je		15	Sa		15	Ma		15	Je	
16	Ma		16	Ma		16	Ve		16	Di		16	Me	37	16	Ve	
17	Me	23	17	Me	26	17	Sa		17	Lu		17	Je		17	Sa	
18	Je		18	Je		18	Di		18	Ma		18	Ve		18	Di	
19	Ve		19	Ve		19	Lu		19	Me	33	19	Sa		19	Lu	
20	Sa		20	Sa		20	Ma		20	Je		20	Di		20	Ma	
21	Di		21	Di		21	Me	29	21	Ve		21	Lu		21	Me	
22	Lu		22	Lu		22	Je		22	Sa		22	Ma		22	Je	
23	Ma		23	Ma		23	Ve		23	Di	Pentecôte	23	Me	38	23	Ve	
24	Me		24	Me	27	24	Sa		24	Lu		24	Je		24	Sa	
25	Je		25	Je		25	Di		25	Ma		25	Ve		25	Di	
26	Ve		26	Ve		26	Lu		26	Me	34	26	Sa		26	Lu	
27	Sa		27	Sa		27	Ma		27	Je		27	Di		27	Ma	
28	Di		28	Di		28	Me	30	28	Ve		28	Lu		28	Me	
			29	Lu		29	Je		29	Sa		29	Ma		29	Je	
			30	Ma		30	Ve		30	Di		30	Me	39	30	Ve	
			31	Me	28				31	Lu					31	Sa	

Début du 2<sup>ème</sup> semestre 2020 - 2021 : lundi 1 février 2021

Reprise 2021 – 2022 : lundi 16 aout 2021



## Vacances scolaires et congés 2020 – 2021

automne 2020	du samedi 3 octobre au dimanche 18 octobre 2020
hiver 2020-2021	du jeudi 24 décembre 2020 dès 11h20 au dimanche 10 janvier 2021
février 2021	du samedi 20 février au dimanche 28 février 2020
printemps 2021	du vendredi 2 avril au dimanche 18 avril 2021
été 2021	du vendredi 2 juillet dès 11h20 au dimanche 15 août 2021

## Jours de congé

mercredi 26 août 2020	formation interne
lundi 21 septembre 2020	lundi du Jeûne fédéral
lundi 26 octobre 2020 (seulement école du Plateau)	Foire de Diesse
mercredi 27 janvier 2021	formation interne
du jeudi 13 mai au dimanche 16 mai 2021	Ascension
lundi 24 mai 2021	lundi de Pentecôte
la date sera communiquée dès que possible	Journée pédagogique et syndicale 2021

## Vacances scolaires 2020- 2021

<i>Automne 2021</i>	<i>du samedi 2 octobre au dimanche 24 octobre 2021 (TROIS SEMAINES)</i>
<i>Hiver 2021-2022</i>	<i>du vendredi 24 décembre 2021 dès 11h20 au dimanche 9 janvier 2022</i>



Les absences des enfants sont excusées par un « billet d'excuse » remis à l'enseignant le jour de son retour en classe.

### **Demi – journées**

« Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant 5 demi-journées par année scolaire au maximum, auquel cas ils informent préalablement l'école » LEO 27.2.

Marche à suivre :

- Remplir le billet « annonce d'absence ».
- Remettre ce billet au plus tard la veille du congé annoncé au maître de classe.
- La matière scolaire enseignée durant ces congés doit être rattrapée à la maison, sous la responsabilité des parents.

### **Demande de congé extraordinaire / dispense**

La direction d'école statue sur les demandes excédant les 5 « demi-journées » à disposition des parents.

Pour chaque demande de congé, les demi-journées à disposition des parents sont comprises.

Marche à suivre :

- Une demande écrite et motivée, par courrier postal, avec signature manuscrite, si possible 4 semaines avant le début de l'absence et envoyée à l'adresse :

Communauté scolaire du Plateau de Diesse  
Direction  
Case postale 91  
2516 Lamboing

- Une réponse écrite de la direction sera transmise aux parents dans les meilleurs délais.

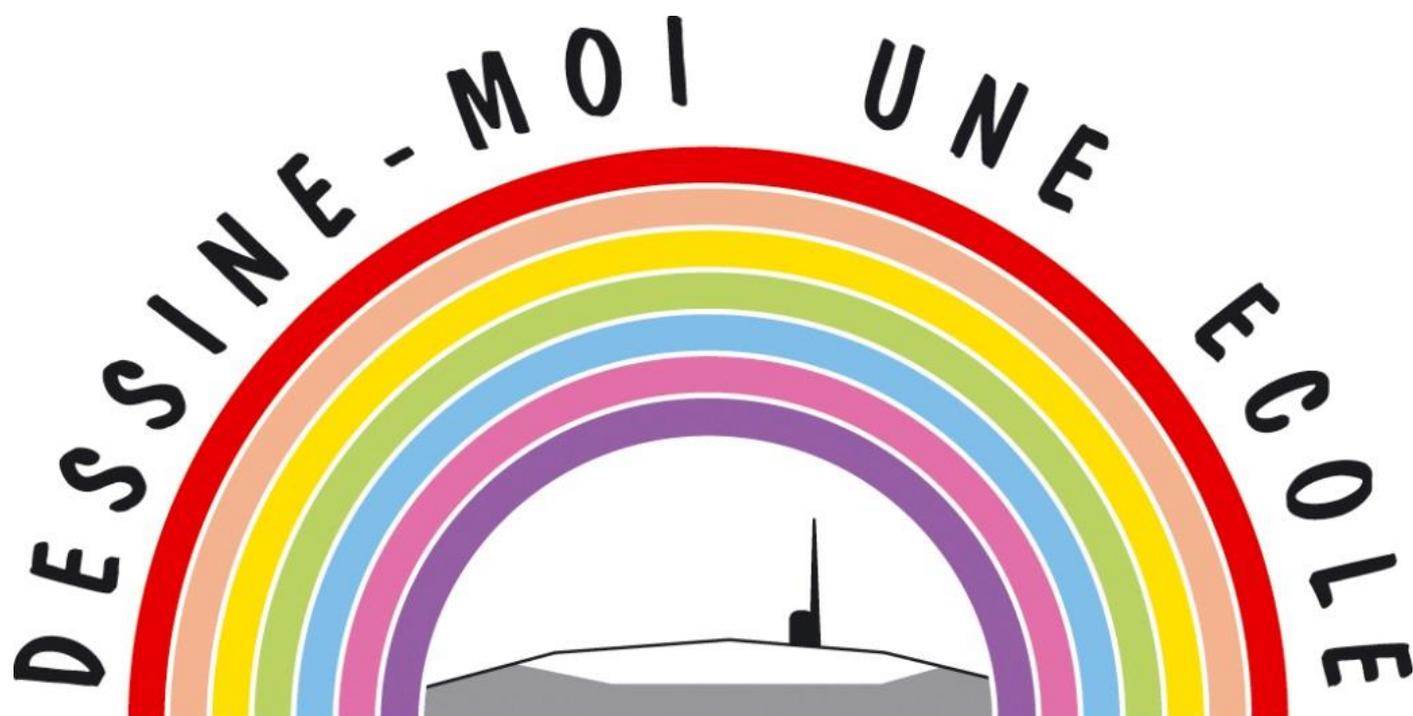








**EN UN CLIC**



COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

**Internet :** voir le site des communes

**E-mail :**

[direction@ecoleplateau.ch](mailto:direction@ecoleplateau.ch)